

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 6-430-1932 Ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1931).

n° 6-430-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 avril 1932

Numéro JO  
n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro  
30 septembre 1932

### VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies. l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 16 juillet 1931, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

Est approuvé l'arrêté pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, le 7 mars 1932, portant ouverture, à divers chapitres du budget local de l'exercice 1931, de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 252,931 francs.

#### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**Paul DOUMER.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies. DE CHAPPEDELAINE.**